



GT Processus de contrôle

PV

14-03-18

CONVENORS	Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Dirk Aerts Agoria (Customs4trade)
SECRÉTAIRE	Jeroen Sarrazyn (AGD&A)
PRÉSENTS	Bart Keersmaekers NAVES (CMACGM) Dirk Aerts AGORIA (C4T) Didier Dubois AGD&A Eric Duchene Nxtport Jan Van Wesemael Voka (Alfaport) Jean Baeten FEB Johan Geerts CRSNP (SA Intris) Kristin van Kesteren-Stefan Autorité portuaire d'Anvers Kristof Vranckaert Politique générale - Cellule stratégique Nicolas Wengler-Mathieu Région de Liège Jonathan Bovijn AGD&A Nathalie Delestienne, AGD&A Pascal De Weser Gestion des risques Richard Jansegers ASV/NAVES (OOCL) Rudi LODEWIJS Région d'Hasselt Sophany Ramaen Secrétariat Forum National Sophie Leplae Voka-Flandre (TVH) Tim Verdijck ICC (CSP) Wesley De Visscher FEB William Sluys Région de Bruxelles Werner Rens AGD&A Mieke Verpoorten AGD&A Vera Jansegers AGD&A
EXCUSÉS	Abram Op de Beeck Essenscia (BASF) Alain De Heldt ACB (Geodis) Annemie Peeters Autorité portuaire d'Anvers Claude Seynhaeve AGORIA & Voka – Flandre occidentale (Bekaert) Federik Cappelle ICC (KPMG) Gert Verboven Région Hasselt Guio Veraart CEB (Portmade) Hilde Bruggeman ASV/NAVES Ilse Eelen Région Anvers Jessy van Aert Essencia (Evonik) Johan Peeters CEB (Herfurth) Luc Lammertyn Fedustria (Sioen) Paul Hermans Agoria (Atlas Copco Airpower) Stefan Vanrobaeys Fedustria (Baltagroup) Sylvie Groeninck Fedustria Yves Melin ICC (Steptoe & Johnson)

Point 1 à l'ordre du jour : fiche de travail prélèvements d'échantillons

[21 mars 2018: Mise à jour reçue de Méthodes et Processus] La fiche de travail et les attestations y afférentes sont encore en développement puisque l'instruction vérification est en pleine mise à jour et ensuite, la méthode de travail échantillonnage suivra. En outre, d'autres services ont aussi des demandes de mise à jour de l'attestation existant actuellement en matière de représentativité pour les produits énergétiques.

Sur la base de toutes les questions/remarques, Méthodes et Processus établira un document général pour l'AGD&A. Ce document doit alors obtenir l'approbation du service Tarif.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Distribution de la fiche de travail prélèvements d'échantillons	Méthodes et Processus	Inconnu

Point 2 à l'ordre du jour : solutions numériques pour la notification de la sélection des contrôles

L'industrie soupçonne que le manque de communication ou que le manque de clarté dans la communication est la cause sous-jacente de la grande majorité des trois cents conteneurs qui sont soustraits annuellement à la vérification à Anvers.

Une « application de visibilité », VISIGIP, est mis à la disposition de la douane et des opérateurs afin de clarifier la mission de contrôle. L'app reçoit les données via Nextport. Des données NGPS sont entre autres enregistrées. Il n'est provisoirement pas possible de filtrer des données sur la base du numéro EORI.

L'app est gratuite pour les utilisateurs des autorités (AGD&A, AFSCA,...). Une contribution sera demandée aux opérateurs économiques pour l'utilisation de l'app. Il n'y a pas d'obligation mais il semble que ce soit un outil très utile pour éviter le problème des conteneurs non présentés. Le système est actuellement dans une phase de test et devrait subir un test sur le terrain en été de cette année.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Suivi et évaluation du déploiement VISIGIP	Convenors	En continu

Point 3 à l'ordre du jour : Questionnaire sur l'efficacité des contrôles

L'efficacité des contrôles fait partie du questionnaire de satisfaction des clients du GT Communication. La liste a été diffusée aux 405 entreprises OEA et le taux de réponse a été de 33%. Le questionnaire a récemment été clôturé.

Les premiers résultats paraîtront dans le courant d'avril. Fin mai, le GT Communication discutera des résultats. Le chapitre sur l'efficacité des contrôles sera abordé dans le prochain groupe de travail Processus de contrôle.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Discuter des résultats de l' « Efficacité des contrôles » du questionnaire clients.	Convenors	Fin mai

Point 4 à l'ordre du jour : System Based Approach (SBA)

Les premiers projets pilotes sont en cours. La version la plus récente de la note de vision est présentée, après une publication sur le site web du Forum National. Les éléments principaux restent les mêmes :

- Compliance par les opérateurs
- Déploiement de la gestion des risques
- Programmes de contrôle internes qui sont au point

Le statut AEO/C des opérateurs et une comptabilité douanière intégrée sont nécessaires pour SBA. Un programme de contrôle SB sera à la mesure de l'entreprise. L'input manuel de données dans SAD doit être évité autant que possible.

Pour le programme de contrôle, il existe un tableau de corrélation (voir annexe) de sorte que les agents contrôleurs sachent que les données sont à trouver dans la comptabilité douanière. Les contrôles spécifiques de mesures non fiscales, impliquant d'autres instances, sont examinés au cas par cas. Certains produits pourraient par exemple encore être contrôlés en lien avec la déclaration.

Des contrôles au hasard légaux sont toujours prévus mais en interrompant au minimum le flux (par exemple, avec des visites sur place).

Pour les exportations, aucun SBA n'est prévu en première instance parce que le scope n'était pas encore connu lors de la mise sur pied. C'est pourquoi, il y a eu un dédoublement à l'époque.

Le coordinateur clients, avec lequel collaborent de toute façon les opérateurs pour le statut OEA/C, intervient comme point de contact.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Suivi des découvertes des projets pilotes	Convenors	18-06-18
Demander au service communication de publier la note de vision sur le site web de l'AGD&A	Sophany Ramaen	31-03-18

Point 5 à l'ordre du jour : Divers

Sur la demande d'un opérateur OEA, le contrôle peut être effectué à un autre endroit qu'à l'endroit où les marchandises doivent être amenées à la douane et l'opérateur OEA peut être informé quand l'envoi a été sélectionné (art. 24 du CDU).

Actuellement, l'AGD&A n'applique pas cela. Une possibilité est la modification du code de localisation. À cet effet, l'IT et les aspects de procédure doivent faire l'objet de discussions. Le paiement différé de la vérification n'est pas possible pour une sélection S&S.

La proposition est de traiter les modalités dans le groupe à thème Processus de contrôle. Les convenors présenteront ceci au groupe de pilotage du 27 avril.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Mise à l'ordre du jour lieu de contrôle OEA cf. art. 24	Convenors	27 avril 2018

La prochaine réunion aura lieu le 18 juin 2018 à 10h00.